

Vous avez de 16 à 18 ans ?

Le dispositif « Argent de poche » vous concerne !

L'opération

L'opération « Argent de poche » est un dispositif qui permet à un jeune d'obtenir une indemnité en échange de travaux sur le territoire de la commune pendant les congés scolaires. Les objectifs de l'opération sont les suivants : accompagner les jeunes dans une première expérience, valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants), créer du lien entre jeunes et entre jeunes et adultes, découvrir les structures municipales, découvrir des métiers, permettre à des jeunes d'être récompensés pour un service rendu

Qui peut y participer ?

Tout jeune domicilié à Taden **ayant plus de 16 ans et moins de 18 ans.**

Comment ?

Différentes missions sont recensées au sein des services de la commune : Aide au classement au sein des services administratifs, aide à des travaux d'entretien de bâtiments et espaces publics etc...

Les jeunes obtiennent une indemnité de 15 € versée en espèces pour 3 heures de mission (une demi-journée). Pendant cette demi-journée, ils intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur ou un élu. Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre de risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (été, toussaint)

Les démarches :

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à redéposer dûment complétés en Mairie.

Pour tout renseignement, contacter la mairie (02 96 87 63 50)